

Communiqué des élus PS-PCF-PRG d'Aulnay-sous-Bois
**Huit élus mis en examen pour avoir condamné l'arrêté du maire d'Aulnay-sous-Bois
s'opposant à la prévention contre le sida !**

Fin 2016, B. Beschizza, maire d'Aulnay-sous-Bois, déclenchait une polémique nationale par un arrêté interdisant sur l'ensemble de la commune la présence des affiches de la campagne de prévention contre le sida engagée par le Ministère de la santé.

Vilipendé par nombre d'associations, notamment de défense des homosexuels, par des personnalités médiatiques dans plusieurs émissions de télévision et de radio, par des artistes ainsi que par la Ministre de la santé de l'époque, B. Beschizza a choisi, avec un grand courage (!), de ne s'attaquer par voie judiciaire qu'à ses opposants politiques locaux et à trois blogueurs aulnaysiens.

Il reproche aux 8 élus de gauche d'Aulnay-sous-Bois de l'opposition municipale d'avoir condamné des faits rejetés par la France entière. Ainsi, nous avons été convoqués ce mardi 9 janvier au Tribunal de Grande instance de Paris en vue de notre mise en examen pour avoir qualifié cet arrêté municipal comme stigmatisant vis à vis des personnes homosexuelles, et donc comme homophobe.

Pourtant fin 2017, un an après les faits, le Tribunal administratif a, comme nous le disions nous-mêmes, jugé cet arrêté illégal. De même, Jacques Toubon, Défenseur des Droits, a porté, en décembre 2017, un avis officiel particulièrement sévère en jugeant que cet arrêté « *a pu avoir pour effet de priver les personnes homosexuelles de l'accès à des informations pourtant essentielles en matière de santé et a pu apparaître comme stigmatisant à l'égard de ces personnes et être ressenti par elles comme portant atteinte à leur dignité* ».

Adepte d'une vision rétrograde du contrôle des mœurs, soutien de la *Manif pour Tous*, B. Beschizza s'est ainsi de nouveau pris les pieds dans un des coups médiatiques dont il se fait la spécialité.

Pour notre part, **nous sommes sereins et défendrons la position politique que nous avons toujours prise de défense des actions utiles de santé publique, d'égalité des droits et de refus de toute stigmatisation d'une quelconque partie de la population.**

Nous donnons rendez-vous à B. Beschizza lors de l'audience qui se tiendra afin qu'il puisse exposer les multiples raisons contradictoires qu'il a données sur cet arrêté illégal.

**Latifa Bezzaouya (PS), Guy Challier (PS), Évelyne Demonceaux (PS),
Daniel Goldberg (PS), Miguel Hernandez (PCF), Ahmed Laouedj (PRG),
Marie-Jeanne Queruel (PCF), Gérard Ségura (PS)**
Conseillers municipaux d'Aulnay-sous-Bois